



Objet : Directive ERP 2026

Madame, Monsieur, cher(e) client(e),

Vous avez peut-être reçu la semaine dernière, une info-produit d'un fournisseur de ventilateurs/extracteurs.

Afin de répondre aux nombreuses sollicitations à ce sujet, nous voulions vous apporter les informations relatives aux produits concernés par la **directive ERP 2026**, applicable à partir du 24 juillet 2026.

La gamme de ventilateurs que nous commercialisons (MULTIFAN), répond déjà à la nouvelle réglementation. Il n'y aura donc aucun changement majeur. Les différents modèles existants ont déjà reçu les modifications nécessaires relatives aux économies d'énergie stipulées dans la directive européenne.

Pour ce qui est de la gamme des extracteurs, le fabricant Munters nous a déjà informé que l'EM50 répondrait également aux directives 2026. Nous pouvons donc vous confirmer que ce modèle sera toujours commercialisé en juillet 2026 tout en répondant aux normes en vigueur.

Nous avons d'ailleurs prévu de communiquer plus largement en mars/avril sur le sujet.

Nous restons bien évidemment à votre écoute pour tout complément d'information et ne manquerons pas de revenir vers vous dans les prochaines semaines.

Bien cordialement

L'équipe BECOT CLIMATIQUE

Parc d'activité de St Porchaire - 27 Rue Lavoisier - B.P. 41 - 79 301 BRESSUIRE Cedex - FRANCE

Tél : (33) 05.49.74.12.75 Fax : (33) 05. 49.74.30.11

Site Internet : <http://www.becotclimatique.com> - E-Mail : info@becotclimatique.com